

Jardins, espaces de production et de co-éducation

Retours d'expériences

Matinée collective d'échanges ayant réuni une cinquantaine de participants – porteurs de projets/actions, élus, producteurs, citoyens curieux, etc. - à l'occasion des journées de l'Eau et l'Alimentation, le 16 octobre 2021, à Saints-en-Puisaye.

Intervenants : Pauline Daviet (Le P.A.R.C), Christine Rique (Toucy Entraide), Erik Polrot (Les Jardins de la Croisière), Patrice Blandin (Human Agri Conseil), Gaëlle Massé (CPIE Yonne et Nièvre)



Banque Alimentaire
de Bourgogne



YONNE ET NIÈVRE

– les rôles des jardins collectifs

Il existe **différents types de jardins collectifs**, aux priorités, publics cibles et statuts différents, orientés par la finalité du projet. Le jardin s'incarne autour d'un lieu identifié dont le ou les **objectifs peuvent être de former, d'échanger, de partager, de produire, de s'alimenter**, etc. Au début d'un projet de jardin, il est essentiel de faire preuve de **patience** le temps de faire connaître le projet et sans s'imposer des objectifs de résultats immédiats. Pour **faire venir du public, des activités autour du bien manger**, d'un moment de partage, peuvent être envisagées. Le jardinage relève aussi d'une dimension de **bien-être**, en terme de **santé et de convivialité**.

Besoins identifiés : poursuivre les temps d'échanges de pratique et d'expérience et organisation de visites de sites.



– les lieux et l'économie des projets

Tous les projets de création de jardin ou d'**installation agricole** sont singuliers, ce qui complique le parcours d'accompagnement. C'est notamment le cas pour les projets agricoles de petites dimensions, multi-activités, qui doivent pour autant être rémunérateurs.

Thématique foncière : les propriétaires souhaitant faire don de leur terrain ne savent pas qui contacter et sont confrontés à des subtilités juridiques. La **structuration en association** peut permettre d'éviter les problèmes de responsabilité civile. Une **convention d'usage** n'est cependant pas un **bail rural agricole**. Les collectivités, pourraient mettre en place une **réserve foncière**.

L'embauche d'un.e **animateur.rice** peut être déterminante pour assurer la **pérennité** du jardin, sa visibilité et éviter une sur-sollicitation des bénévoles. Comment financer ce poste ? Comment valoriser financièrement le fait de créer du lien ? Si les **financements** sont extérieurs, comment assurer la pérennité du poste après leur arrêt ? Les missions locales peuvent venir en appui pour porter un service civique.

Bail rural ?
Bail rural - service public
Bail rural - DDT89

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les Metz, 89 520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

Tel : 03 86 45 57 55 – mel : srplesmetz@gmail.com – site : www.stationdesmetz.org

La création d'un **réseau de jardin** pourrait favoriser la **mutualisation** du travail, de la main d'œuvre, des connaissances, etc. et permettre de créer de l'activité économique et une certaine stabilité. La question de la distance entre les jardins peut alors être déterminante. La mise en lien peut aussi être envisagée avec d'autres acteurs : animateurs nature, écoles

Besoins identifiés : « tutoriel » sur le sujet et adaptation des formations existantes.

– **Transformation et distribution des produits**

La volonté de transformer les produits issus des jardins provient d'un souhait de **réduire les pertes** saisonnières, de **partage**, de **transmettre des savoirs** culinaires pouvant par exemple parfois être limitants pour les bénéficiaires de colis. Ces bonnes volontés se heurtent souvent à plusieurs difficultés :

- **L'accès à un lieu de transformation** : La création demande en général un certain **investissement** voire l'embauche d'un salarié tout en ayant une fluctuation des besoins selon les saisons. Des outils existent tel que la cuisinette de la Banque alimentaire à disposition des associations agréées (ex. Toucy Entraide). Les associations pourraient se regrouper pour mutualiser un emploi, une envie en ce sens semblait émerger parmi plusieurs jardins de Puisaye. L'accès à un lieu de transformation public est souvent limité par les **normes d'hygiène** strictes en vigueur. D'autres outils de transformation ont été envisagés, comme les projets de légumerie, reste l'enjeu d'équilibre financier et de soutien politique.

- **Contraintes logistiques, règlementaires et juridiques** : Les approvisionnements et délais de commande de la Banque Alimentaire sont variables selon le type de produits. Il est impossible de reconditionner des produits donnés, les **espaces de stockage** manquent et l'offre n'est pas toujours en adéquation avec la demande. Les enjeux de réactivité pour ne pas gâcher sont alors importants. La Banque Alimentaire souhaiterait développer son approvisionnement auprès des producteurs locaux. Reste une interrogation sur la possibilité pour les jardins collectifs de la fournir.

*Besoin exprimé : Une **fiche technique** portant sur la démarche à suivre lorsque ces derniers veulent donner des surplus alimentaires ainsi que sur une information juridique et fiscale.*

Structures ressources identifiées:



Démarche RARES
RARES-Réseau rural



Mobiliser les jeunes du service civique renforcé ?



Les différents tiers-lieux Nourriciers

<http://fablim.org/tiers-lieux-nourriciers/>

Fiches « défi » pour porteurs de projet

Les journées de l'eau et de l'alimentation, un événement soutenu par :



CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les Metz, 89 520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

Tel : 03 86 45 57 55 – mel : srplesmetz@gmail.com – site : www.stationdesmetz.org